

Jeune expert associé

Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification

Termes de référence

Position:	Jeune Expert Associé
Département/unité:	Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
Localisation:	Siège de la CNULCD, Bonn, Allemagne
Durée :	2 ans (avec possibilité d'extension pour une troisième année)
Prise de fonction :	Septembre 2016

Information sur le mécanisme mondial de la CNULCD et l'unité requérante

La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) adoptée à Paris en 1994, est, avec les deux autres Conventions issues du Sommet de Rio (Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique - CCNUCC et Convention pour la Diversité Biologique - CDB), l'un des plus importants accords multilatéraux sur l'environnement.

La CNULCD a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays affectés, en particulier en Afrique, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées.

Conformément à l'article 21 de la Convention, la CNULCD a établi le Mécanisme mondial ayant pour mandat d'accroître l'efficacité et l'efficience des mécanismes financiers existants, et de promouvoir des actions de mobilisation des ressources financières dont les pays en développement affectés ont besoin pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Le mécanisme mondial est basé depuis 2014 auprès du secrétariat exécutif de la CNULCD, à Bonn et dispose, par ailleurs, d'un bureau de liaison à Rome, auprès de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Dans le biennium 2016/17, le Mécanisme mondial travaille sur trois initiatives phares:

1. La Grande Muraille Verte: Le Mécanisme mondial est l'un des nombreux partenaires de la Grande Murielle Verte, une initiative africaine majeure avec l'ambition pour restaurer la productivité et la vitalité de la région du Sahel en adressant en même temps les défis les plus importants en matière de développement. Un nombre croissant de migrants, venant notamment de l'Afrique subsaharienne, y compris du Sahel, migre vers l'Europe. Il y a un besoin urgent de créer des "emplois verts" le long de la Grande Muraille Verte qui aident à stimuler la production agricole durable, à restaurer les actifs productifs communautaires et à mettre en œuvre des mesures clés contre les catastrophes naturelles. Avec ces actions, la Grande Muraille Verte contribue à renforcer le développement durable, la sécurité alimentaire et la résilience au changement climatique au Sahel, ce qui aidera à ralentir l'exode rural et ultérieurement la migration vers l'Europe.

2. Le Fonds relatif à la neutralité en matière de dégradation des terres (« Fonds LDN »): Afin d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, des ressources substantielles devraient être mobilisées à travers le secteur privé. Le Fonds LDN vise à canaliser les ressources des investisseurs d'impact et des investisseurs institutionnels dans les projets qui contribuent à la neutralité en matière de dégradation de terre – de l'agriculture durable à la réhabilitation à grande échelle de terres dégradées. Le développement du fonds est coordonné par le mécanisme mondial, en collaboration avec un partenaire du secteur privé spécialisé dans la structuration des fonds dans le cadre d'un partenariat public-privé. Il est envisagé de lancer le Fonds LDN en décembre 2016.
3. Programme de définition des cibles concernant la neutralité en matière de dégradation des terres: L'objectif du programme est d'aider les pays à fixer des cibles nationales et volontaires relatives à la neutralité en matière de la dégradation de la terre et d'identifier des projets transformatifs/ innovateurs afin d'atteindre ces cibles.

Les activités phares mentionnées ci-dessus sont complétées par deux thématiques additionnelles suivies par le mécanisme mondial:

- Projets transformatifs relatifs à la neutralité en matière de la dégradation de la terre: Le mécanisme mondial appuie les pays à développer des projets portant sur le changement climatique et la gestion durable de terre (GDT) et d'identifier des financements relatifs au changement climatique pour la mise en œuvre de ces projets. Vu que le manque des projets "triple bottom line" – adressant en même temps le changement climatique, la GDT et des financements innovateurs – relatifs à la neutralité en matière de la dégradation de la terre est un obstacle majeur, le mécanisme mondial s'engage de développer un programme de renforcement de capacité intensif portant sur l'élaboration des projets transformatifs.
- Intégration du concept de la neutralité en matière de dégradation des terres dans les secteurs économiques au niveau national: Atteindre la neutralité en matière de la dégradation de la terre au niveau national exige des décisions majeures au niveau politique et au niveau des allocations budgétaires. Afin d'appuyer la prise des décisions, le Mécanisme mondial s'engage dans la valorisation économique des projets relatifs à la neutralité en matière de la dégradation de la terre et les choix des politiques publiques et appuie des pays dans la mise en place des mécanismes de financements innovants pour la restauration des forêts et des paysages.

Le Jeune Expert Associé sera basé au siège du Mécanisme Mondial à Bonn afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme portant sur la définition des cibles concernant la neutralité en matière de dégradation des terres. Il sera recruté au niveau P1/échelon 2 la première année puis, au niveau P2/échelon 2 la seconde année.

Justification de la demande d'un JEA

La 12ème session de la conférence des parties de la CNULCD (COP12) qui s'est tenue à Ankara, en Turquie, du 12 au 24 octobre 2015 a reconnu l'importance de la Convention pour atteindre les

Objectifs du Développement Durable, et plus particulièrement la cible 15.3 relatif à la neutralité en matière de dégradation des terres.¹ La COP12 a convenu:

- de définir la neutralité en matière de dégradation des terres et a approuvé le concept en tant que principe directeur pour la mise en œuvre de la Convention;
- d'inviter les pays Parties à formuler des cibles nationales et volontaires afin d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et d'intégrer ces cibles dans les Programmes d'Action Nationaux de la CNULCD; et
- d'établir des partenariats relatifs à la neutralité en matière de dégradation des terres en reconnaissant le rôle unique de la CNULCD pour l'accomplissement de la cible 15.3 des Objectifs de Développement Durable (ODD) et la contribution nécessaire des autres institutions et conventions afin d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres.

Par ailleurs, la COP12 a mis en avant le rôle essentiel des terres et des sols pour répondre au triple défi de la sécurité alimentaire, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, la COP12 a donné une orientation stratégique au mécanisme mondial de la CNULCD qui sera chargé d'appuyer les pays dans l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres au niveau national.

Le Mécanisme mondial appuiera ainsi les pays affectés par la désertification, d'une part, à se fixer des cibles nationales pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et, d'autre part, à explorer des options sur la manière d'intégrer ces cibles dans leurs politiques publiques, dans le cadre plus général de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'échelle nationale.

Le Mécanisme mondial sera par ailleurs chargé de faciliter la mobilisation de ressources financières pour la neutralité en matière de dégradation des terres provenant d'une part, des ressources internes des pays, d'autre part, des fonds dédiés au climat et enfin de la mobilisation du secteur privé. Sur ce dernier point, la COP a demandé au Mécanisme mondial d'appuyer la création d'un éventuel « fonds LDN » indépendant.

Le JEA viendrait ainsi en appui au Mécanisme mondial de la CNULCD pour la mise en œuvre de ces décisions

Supervision

La supervision générale du JEA sera assurée par le Directeur Général du Mécanisme mondial.

Le JEA recevra une introduction sur les activités de l'ONU et de la CNULCD, l'organisation du Secrétariat exécutif et du Mécanisme mondial.

¹ Cible 15.3 : « D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols. »

Le JEA fait partie de l'équipe du Mécanisme mondial et de son Programme sur la définition des cibles concernant la neutralité en matière de dégradation des terres. Ce programme est mis en œuvre en coopération étroite avec le Secrétariat de la CNULCD, les autres collègues du Mécanisme mondial et d'autres institutions bilatérales et multilatérales impliquées dans la mise en œuvre du principe de la neutralité en matière de la neutralité. Le JEA participe aux réunions régulières de l'équipe du Mécanisme mondial et du Programme relatif à la définition des cibles concernant la neutralité en matière de la dégradation de la terre.

Le programme de travail du JEA est élaboré en concertation avec le superviseur en tenant compte les priorités du Programme ainsi que les compétences et les besoins de renforcement des capacités du JEA. Le superviseur évalue régulièrement la mise en œuvre du programme de travail du JEA dans le cadre des réunions triparties, qui sont organisées d'une manière semestrielle.

Fonctions, responsabilités et résultats attendus

Sous la supervision du Directeur Générale du mécanisme mondial, l'expert associé prendra une part active aux tâches suivantes :

- Consolider et diffuser les résultats du projet pilote LDN mis en place lors du biennium 2014-2015 ;
- Appuyer les Parties affectés par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) à définir et à suivre leurs cibles nationales et volontaires pour atteindre la LDN, en valorisant les travaux de l'interface science-politique (cf. objectif 1 du programme de travail du SPI pour le biennium 2016-2017) ;
- Appuyer les Parties affectés par la DDTS à explorer des options sur la manière d'intégrer ces cibles dans leurs plans d'action nationaux de lutte contre la désertification et leurs politiques publiques dans le cadre plus générale de la mise en œuvre des ODD ;
- Fournir un appui technique concernant les indicateurs et les systèmes de suivi évaluation relatif au stockage de carbone dans les sols et l'analyse des tendances, y compris la collaboration avec des initiatives sur le sujet telles que l'initiative « 4 pour 1.000 ».
- Favoriser le partage d'expériences entre les pays parties engagés dans la neutralité en matière de dégradation des terres à l'échelle nationale ;
- Appuyer le développement de partenariats efficaces avec les autres organisations impliquées dans des actions visant à définir et atteindre la cible 15.3 des ODD, notamment les autres agences des Nations Unies, les organisations de la société civile, les institutions scientifiques et le secteur privé ;
- Appuyer les activités de communication, de sensibilisation et de renforcement des capacités du programme ;
- Appuyer la mise en place d'un fonds LDN indépendant qui soit en mesure de renforcer la part du secteur privé dans le financement de la réhabilitation des terres tout en respectant les droits des populations locales notamment ceux relatifs à l'usage des terres ;
- Effectuer toute autre tâche connexe à la demande du directeur du Mécanisme Mondial.

Dans la mesure du possible, l'expert associé s'impliquera tout particulièrement dans l'appui aux pays Parties de l'Annexe I (Afrique).

Formation et apprentissage

Le jeune expert associé sera admissible à toutes les possibilités de formation offertes par la CNULCD, dont les cours de langues.

Il sera encouragé et soutenu pour participer à des conférences internationales et événements de formation et à suivre des formations en ligne.

Qualification et expérience

Degré universitaire (master) ou diplôme d'ingénieur dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, du développement durable ou de l'agronomie ;

Une formation dans l'appui à l'élaboration de politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'agriculture ou la gestion durable des terres serait appréciée ;

Connaissance des enjeux du développement durable notamment dans les zones arides ;

Connaissance en gestion et évaluation de la dégradation des terres, en gestion durable des terres et en atténuation des effets de la sécheresse ;

Connaissance en suivi évaluation de la gestion des ressources naturelles, y compris des méthodologies relatives au stockage de carbone dans les sols serait appréciée;

Une expérience de 3 ans minimum dans des projets ou programmes liés au développement durable est requise. Une expérience de terrain dans un ou plusieurs pays du Sud serait appréciée.

La maîtrise de l'anglais à l'écrit et à l'oral est indispensable pour ce poste. La connaissance d'une autre langue des nations unies, en complément du français, serait un plus.

Compétences

Fortes compétences organisationnelles, incluant une capacité avérée à planifier efficacement son travail et à le coordonner avec celui des autres ;

Capacité à rédiger et à exprimer des idées de façon claire et concise ;

Aptitude à établir et à maintenir de bonnes relations de travail dans un environnement de travail multiculturel.